

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
 - que le Fonctionnaire délégué est saisi
 - que le Gouvernement est saisi
- d'une demande de (1) :
- permis d'urbanisation
 - modification de permis d'urbanisation
 - permis d'urbanisme
 - permis d'urbanisme de constructions groupées
 - certificat d'urbanisme n° 2

Le demandeur est : la S.A. « ASTRID », représentée par Monsieur Marc DE BUYSER
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 1000 BRUXELLES, Boulevard du Régent n° 54

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps
cadastré MANHAY-DOCHAMPS, Section B n° 80 W

(2)Le projet consiste en la construction d'un pylône treillis de 45 mètres surmonté d'un tube de 01,20 mètre.

La station aura une superficie de 60 m² et sera composée de :

Trois faisceaux hertziens de Ø 60 cm, une antenne Paging au sommet, deux antennes GPS, trois antennes panneaux h : 2 mètres, un container regroupant les installations techniques posé sur une dalle en béton et une palissade en bois sécurisée entourant le site ;

et présente les caractéristiques suivantes : Projet situé en zone forestière au Plan de Secteur MARCHE – LA ROCHE.

(1)L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 – R.IV.40-1 —D.VIII13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

(3) Les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures.

(1) (4) Les jusqu'à 20 heures ;

Les samedis 16/03/2019 et 23/03/2019 de 09.30 heures jusqu'à 12.00 heures.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) Mme B. LAMY, téléphone : 086 / 45 03 18, mail : blamy@manhay.org

L'enquête publique est ouverte le 13/03/2019 et clôturée le 29/03/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

-par télécopie au numéro : 086 / 45 03 27,

(6) par courrier électronique à l'adresse suivante : blamy@manhay.org,

-remises à (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à l'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Pylône ASTRID ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mme B. LAMY ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale - Voie de la Libération n° 4 – 69600 MANHAY, le 29/03/2019 à 11.00 heures.

(1)Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme — Le conseiller en environnement – La personne chargée de donner des explications sur le projet – est (5) Mme B. LAMY dont le bureau de trouve à L'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY.

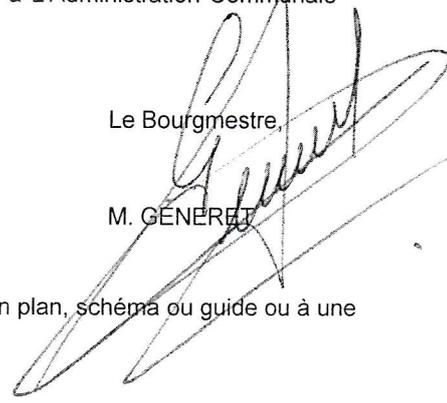
A Manhay, le 13 mars 2019.

La Directrice générale,


S. MOHY



Le Bourgmestre,


M. GÉNERET

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4)Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le Collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire